

# REGLEMENT DE LA LOGE



LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR S'APPLIQUE AUX STAGIAIRES QUI DOIVENT S'Y CONFORMER SANS RESTRICTION, NI RÉSERVE.

**LES RÈGLES DE VIE :** LE « SAVOIR-ÊTRE » : UNE COMPÉTENCE ESSENTIELLE ! CONVIVIALITÉ, RESPECT, ÉCHANGES, COOPÉRATION...

SAVOIR TRAVAILLER AVEC D'AUTRES, ADOPTER LE BON COMPORTEMENT AVEC LES FORMATEURS, LES AUTRES STAGIAIRES... EST UNE COMPÉTENCE CLÉ AU MÊME TITRE QUE LES SAVOIR-FAIRE. LE « SAVOIR-ÊTRE » PARTICIPE EN OUTRE AU BIEN-ÊTRE DE CHACUN ET À LA QUALITÉ DE VIE. UN PROBLÈME, UNE DIFFICULTÉ : ÇA PEUT ARRIVER...

LES RELATIONS HUMAINES, QUEL QUE SOIT LE CONTEXTE (FAMILLE, ÉCOLE, COUPLE, AMIS, ENTREPRISE...). IL PEUT Y AVOIR DES MÉSENTENTES, DES INSATISFACTIONS, DES INCOMPRÉHENSIONS. SI VOUS ÊTES CONFRONTÉ(E) À CE TYPE DE SITUATION, PRIVILÉGIEZ LE DIALOGUE. PARLEZ-EN OUVERTEMENT À VOTRE FORMATEUR.

**OBJECTIF :** VOUS AIDER À RELATIVISER LA DIFFICULTÉ RENCONTRÉE, À TROUVER LES BONNES SOLUTIONS POUR LA RÉSOUDRE.

**PORTABLES :** VOUS ÊTES PRIÉS DE LE METTRE EN VIBREUR DURANT LES COURS ET DE NE RÉPONDRE QU'EN CAS D'URGENCE.

## SÉCURITÉ ET CIRCULATION DANS L'ATELIER

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'ACCÉDER AUX PIÈCES AUTRES QUE CEUX PRÉVUS POUR LA FORMATION SAUF ACCOMPAGNÉ PAR UNE PERSONNE DE LA LOGE.

Signature:

20



12

**RETARDS :** TOUT RETARD DOIT FAIRE L'OBJET D'UN JUSTIFICATIF ET LE STAGIAIRE DOIT SE PRÉSENTER À SON ARRIVÉE AUPRÈS DE LA RESPONSABLE.

**ABSENCES :** LES STAGIAIRES SONT ASTREINTS À SUIVRE LES COURS DISPENSÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT. EN CAS D'ABSENCE, CELLE-CI DOIT ÊTRE JUSTIFIÉE.

EN CAS D'ABSENCE ET/OU MANQUE D'ASSIDUITÉ JUSTIFIÉ(S)

LA SESSION SERA REPORTÉE ET UN DÉLAI SERA ACCORDÉ POUR QUE LE STAGIAIRE PUISSE REPRENDRE SON PARCOURS DE FORMATION ULTÉRIEUREMENT.

UN NOUVEAU CALENDRIER PRÉVISIONNEL SERA ENVOYÉ AU STAGIAIRE PAR EMAIL. IL TIENDRA COMPTE DU DÉLAI DEMANDÉ PAR LE STAGIAIRE POUR REPRENDRE SA FORMATION DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

LES SESSIONS PRÉVUES AVEC LE FORMATEUR POURRONT ÊTRE REPROGRAMMÉES SANS LIMITE DE TEMPS DÈS LORS QUE LE STAGIAIRE AURA CLAIREMENT EXPRIMÉ SA VOLONTÉ DE TERMINER SA FORMATION (UN AVENANT À LA CONVENTION DE FORMATION POURRA ÊTRE SIGNÉ ENTRE LES PARTIES POUR MODIFIER LES DATES PRÉVUES INITIALEMENT.

**EN CAS D'ABSENCE INJUSTIFIÉE** À UNE SESSION DE FORMATION ET SANS NOUVELLES (MALGRÉ MES RELANCES PAR MAIL ET TÉLÉPHONE) AU BOUT DE 10 JOURS OUVRÉS, L'ABANDON DE LA PRESTATION EST QUALIFIÉ.

LE STAGIAIRE, EST INFORMÉ SOUS 72 HEURES APRÈS LA QUALIFICATION DE L'ABANDON, PAR TÉLÉPHONE ET/OU PAR EMAIL. LA PRESTATION EST ALORS FACTURÉE SELON LES CONDITIONS PRÉVUES.

**SALLES DE COURS :** LE MATÉRIEL DE COURS MIS À DISPOSITION DOIT ÊTRE RESPECTÉ. LORSQUE VOUS QUITTEZ LA SALLE DE COURS EN FIN DE JOURNÉE, IL VOUS EST DEMANDÉ :

> DE RANGER ET NETTOYER VOTRE PLACE

> DE NE LAISSER AUCUN SAC OU AFFAIRES DE COURS DANS LA SALLE.

**TABAC :** EN APPLICATION DU DÉCRET N°2006-1386 DU 15/11/2006, LE SITE (À L'INTÉRIEUR DE L'ENCEINTE) EST NON FUMEUR. CETTE INTERDICTION S'ÉTEND AUX POSSESSEURS DE CIGARETTES ÉLECTRONIQUES.



**VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ET VOUS SOUHAITEZ VOUS FORMER?**

LA LOGE S'ENGAGE, POUR TOUT STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP TEMPORAIRE OU PERMANENT, OU QUI SOUFFRE D'UN TROUBLE DE SANTÉ INVALIDANT À :

- PRENDRE EN CONSIDÉRATION SES BESOINS.

- CHERCHER DES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR SON ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE SA FORMATION.

- FAVORISER L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE.

**LE RÉFÉRENT HANDICAP** EST BLOND AURÉLIE

SES MISSIONS SONT DE VEILLER À L'ACCUEIL ET À LA PRISE EN CHARGE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP MAIS AUSSI FAVORISER L'INSERTION ET L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP.

ELLE EST VOTRE INTERLOCUTRICE PRIVILÉGIÉE ET FAIT EN SORTE QUE VOUS PUISSIEZ ACCÉDER À LA FORMATION DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES. VOUS POUVEZ LA CONTACTER PAR TÉLÉPHONE AU : 0621518260